

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n° 550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et est membre de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections ».

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°408 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme «ITEKA»

Semaine du 5 au 11 février 2024



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 11 Février 2024, au moins 681 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES	PAGES
SIGLES ET ABREVIATIONS	3
0. INTRODUCTION	4
I. CONTEXTE POLITIQUE ET SECURITAIRE	4
I.1. POLITIQUE	4
I.2. SECURITAIRE	6
I.2.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES	6
I.2.2. AUTRES FAITS	7
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES	8
II.1. DROIT A LA LIBERTE	8
II.1.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES	8
II.1.1.1. DES PERSONNES REAPPARUES	8
II.1.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT	8
III. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE	9
III.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LA GENRE	9
IV. DROITS CATEGORIELS	10
IV.1. DROIT DE LA FEMME	10
IV.2. DROIT DE L'ENFANT	11
V. CONCLUSION	11

CDFC	: Centres de Développement Familial et Communautaire
CDS	: Centre de Santé
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense
CNL	: Congrès National pour la Liberté
ECOFO	: Ecole Fondamentale
ECOFO	: Ecole Fondamentale
FPI	: Fraternité des Patriotes-Ineza
IST	: Infection Sexuellement Transmissible
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
REGIDESO	: Régie de Distribution d'Eau
SNR	: Service National de Renseignement
TGI	: Tribunal de Grande Instance
UPRONA	: Union pour le Progrès National
VBG	: Violence Basées sur le Genre

0. INTRODUCTION

Ce bulletin traite le contexte Politique et Sécuritaire ayant marqué cette période. Le présent bulletin se clôture enfin par une conclusion.

Ainsi, au cours de cette période couverte par ce bulletin, la situation des droits de l'homme a été rapportée comme suit : au moins 4 personnes tuées dont 2 retrouvés cadavres, 5 victimes de VBGs ainsi que 11 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes figurent 1 mineur tué ainsi que 3 femmes arrêtés arbitrairement.

Ce bulletin revient sur les personnes réapparues, ayant été rapportées dans les bulletins antérieurs. Ainsi, dans ce bulletin, 1 personne est réapparue en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie.

Des administratifs, des agents du SNR et des Imbonerakure sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

1. CONTEXTE POLITIQUE ET SECURITAIRE

1.1. POLITIQUE

Célébration du 33^{ème} anniversaire de l'adoption de la Charte de l'Unité nationale au Burundi

En date du 5 février 2024, le Burundi a célébré le 33^{ème} anniversaire de l'adoption de la Charte de l'unité nationale. Au cours de l'histoire depuis son adoption par voie référendaire en 1992, l'unité nationale au Burundi a été influencée par plusieurs facteurs politiques et socio-économiques qui ont joué un rôle important dans le pays, ce qui a généré des tensions politiques et sociales. Dans la perspective de faire face à ces défis, des tentatives d'initiatives ont été mises en place notamment l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi en vue de lutter contre toutes les formes de division, de discrimination et d'exclusion, promouvoir la réconciliation et l'unité nationale ainsi que la cohésion sociale.

Cette journée a été célébrée Gitega et à Bujumbura respectivement rehaussée par le Président de la République et le Président de l'Assemblée Nationale.

Sous le thème retenu pour l'année 2024, « Twubake Uburundi tugize urunani : *Construisons le Burundi dans l'unité* », le président de la République a appelé la population Burundais à garder jalousement et à pérenniser l'héritage de l'unité nationale. Il a indiqué que le mauvais leadership de certains anciens dirigeants burundais a été à l'origine des conflits que le Burundi a connus. Il a n'a pas manqué de demander à tous les Burundais de lutter contre toute idéologie divisionniste afin de renforcer la solidarité, la cohésion sociale et la réconciliation.

Quant au discours du Président de l'Assemblée nationale, Gélase Daniel Ndabirabe a fait savoir que l'unité entre le peuple burundais a toujours existé et existera toujours et la lutte pour sa préservation sera toujours menée. Il a appelé la population burundaise à bannir les discriminations, les divisionnismes et la vengeance et s'engager à préserver la paix et la sécurité.

Le rétrécissement de la liberté politique au Burundi

A la veille des élections de 2025, des partis politiques de l'opposition s'indignent que l'espace civique continue à s'amenuiser sur le terrain. Sur les ondes de la radio Isanganiro, trois leaders des partis de l'opposition dont Agathon Rwasa du CNL, Olivier Nkurunziza de l'UPRONA et Francis Rohero du FPI, nouveau parti récemment crée ont eu le temps de parler de ce qui prévaut et ce qui peut être fait pour une bonne préparation des prochaines élections¹.

¹<https://www.youtube.com/watch?v=B6wGqLiSUfw&t=375s>

Selon Agathon Rwasa, sur 36 partis politiques enregistrés au Burundi, très peu de partis sont capables manifester leurs actions sur terrain sans qu'ils n'acceptent de s'agenouiller sous le parti au pouvoir. Il revient sur la main du Ministre de l'intérieur, du développement communautaire et de la sécurité publique, qui a dressé une lettre de suspension des activités sur terrain arguant qu'en interne, il y a une mésentente entre militants de ce parti. La liberté politique au Burundi n'est qu'un tabou suite au parti présidentiel qui n'accepte pas cette divergence d'opinions politiques, une raison de l'ingérence du Ministère qui utilise certains membres pour déstabiliser le parti, ce qui explique les emprisonnements arbitraires intempestifs des membres du parti dans presque toutes les provinces du pays. Selon lui, il suggère le retour du respect des Accords d'Arusha pour que le Burundi recouvre une paix durable, car une administration monopartite et qui ne respecte pas les idées politiques, le peuple ne peut jamais s'identifier à un seul parti politique. Il rappelle la récente lettre du Ministre Martin Niteretse s'adressant au CNL et qualifiant de terroristes les organisations regroupées au sein d'un « Cadre d'action pour la réhabilitation de l'Accord d'Arusha pour la paix et la Réconciliation au Burundi ». Une telle qualification n'a aucune visée que de discriminer ce parti et tous les membres dans la compétition politique,

Quant à Olivier Nkurunziza de l'UPRONA, dans son appréciation de la liberté politique, il précise que son parti n'a pas de problèmes de réunions au niveau communal et provincial. Par contre, il évoque des perturbations de l'administration à la base dans les collines quand son parti organise des rencontres collinaires avec les militants, ils se heurtent au refus des chefs de colline bien que disposant des autorisations communales ou provinciales. Il ajoute également que le problème de ne pas aller sur terrain peut être causé par un manque de moyens financiers. Il indique que seuls trois partis sont visibles, entre autre le parti CNDD-FDD, CNL avant sa suspension et aussi le parti UPRONA parce que ces partis ont des moyens.

Pour Francis ROHERO, le souci se trouve auprès des dirigeants qui voient comme problème un parti de l'opposition qui émerge sur terrain, car ils ont peurs de ne pas perdre leurs postes. Or, au lieu de penser sur un projet de société, ils se contentent au protectionnisme politique. Le CNDD-FDD et le CNL se connaissent et sont d'ailleurs des frères depuis longtemps, des compagnons de lutte à l'époque, on se demande pourquoi ils se chamaillent tout le temps. Pour lui, les leaders des partis politiques ne sensibilisent pas les membres sur le respect des autres qui ne sont pas du même parti, éducation civique au vrai sens, le patriotisme, le respect de la dignité humaine, l'amour de son prochain,... par contre ils apprennent à se respecter en interne. Les leaders ne parlent jamais de programmes politiques,... il donne l'illustration de comment un chef collinaire peut empêcher une réunion autorisée par un administrateur, nulle part ailleurs. Quant aux tiers, la déontologie des partis politiques, l'éthique n'est pas enseignée. Il est regrettable que plusieurs militants pensent que respecter le parti équivaut à respecter le pays (Etat), plaçant le parti au-delà d'un Etat. Le militant virulent au sein du parti est considéré comme plus patriote que les autres, ce qui engendre l'intolérance politique, l'impunité des présumés auteurs,...

La liberté politique au Burundi laisse à désirer aussi longtemps que les partis politiques ne se respectent pas, parlent des autres au lieu de parler des programmes politiques, aussi longtemps que les partis politiques sont considérés comme des machines pour accéder au pouvoir. Les leaders seront toujours comme des produits de ces machines sans leadership en eux et agiront toujours brutalement parce qu'il y a eu un combat pour y arriver, parce que du sang a été versé ainsi considéré comme de l'héroïsme, d'où l'impunité au sein des militants coupables de mauvaises actions. L'éducation de la démocratie en interne des partis doit être de mise pour le respect des textes et pour un état de droit au Burundi.

Des visites nocturnes du secrétaire générale du parti CNDD-FDD en province Karuzi

En date du 5 février 2024, en province Karuzi, les responsables du parti au pouvoir ont sensibilisé la population de la province de Karuzi pour participer à l'accueil du premier secrétaire national de ce parti Reverien Ndikuriyo dans ses descentes nocturnes qui ont commencé en date du 6 février 2024 dans la commune Shombo, en commune Gihogazi en date du 7 février 2024 et en commune Gitaramuka en date du 8 février 2024. Selon des sources sur place, Reverien Ndikuriyo est arrivé vers 5 heures en commune Gitaramuka et sur la colline Kibumbwe, zone Ntunda à 4 heure 50 minutes et y a passé 30 minutes.

Pour la commune Buhiga, il a reporté la visite qui était prévue vendredi le 9 février 2024 jusqu'au nouveau rendez-vous. Dans la commune Buhiga, celui qui était à la tête des sensibilisations est un membre du conseil communal et en même temps représentant de ce parti dans la zone Buhiga du nom d'Alexis Banyatuyaga. Selon les mêmes sources, en commune Buhiga, ces responsables du parti ont intimidé la population en leur disant que quiconque est membre de ce parti qui s'absentera sera puni. Selon les mêmes sources, ceux qui sont dans les groupes d'animations ont passé toute une semaine sans vaquer à leurs activités quotidiennes puis qu'ils accompagnaient le secrétaire du parti dans toutes les communes.

1.2. SECURITAIRE

1.2.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie retrouvé en commune Bugendana, province Gitega

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 février 2024 indique qu'en date du 3 février 2024, vers 14 heures, sur la colline et zone Mutoyi, commune Bugendana, province Gitega, un corps sans vie d'Innocent Ntahomvukiye, âgé de 34 ans, fils d'Appolinaire Kajekurya et Noëlla Nahimana a été retrouvé dans le salon de sa maison. Selon Pascal, chef de colline Mutoyi, le corps était attaché sur l'arbre du plafond à l'aide d'une moustiquaire. Ce chef de colline souligne que la victime n'avait aucun conflit envers personne mais qu'il avait des troubles mentaux. Après le constat fait par l'OPJ Baranyizigiye Urbain, le corps sans vie de la victime a été évacué par sa famille vers la morgue de l'hôpital Mutoyi. L'enterrement a eu lieu le lendemain au cimetière de Mutoyi par les membres de la famille de la victime.

Une personne tuée en commune Bugabira, province Kirundo

En date du 7 février 2024, sur la sous colline Rubuga 2, colline Ruhehe, zone Kigina, commune Bugabira, province Kirundo, Emile Nduwayo, âgé de 31ans, cultivateur, membre du parti UPRONA, a été tué dans un champ de bananier, près de la toilette de chez lui par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, la victime a été retrouvée agonisant, son coup à moitié coupé à l'aide d'un couteau. La victime a été évacuée par ses voisins et a été conduite au CDS Ruhehe puis transférée à l'hôpital de Kirundo et ce dernier l'a transférée à l'hôpital Ngozi où il a rendu son âme le même jour. Selon les mêmes sources, Stany Miburo alias Kirenge, âgé de 41ans, cultivateur, Imbonerakure, a été arrêté par la police pour des raisons d'enquête car ce dernier avait des litiges avec la victime qui l'avait vu voler un pneu chez François Nkuranga, commerçant et qui l'avait dénoncé. Le présumé auteur du crime avait juré de le tuer en ces termes : " *Warandeze ntivye wewe, nzokurungika iyo utazongera kuvuga* " ! (Vous m'avez dénoncé sans que j'aie volé tes biens, je t'enverrai là où tu ne seras pas capable de dénoncer personne). Signalons que Miburo est un Imbonerakure qui a même osé demander une permission à l'ex- Gouverneur de Kirundo de détruire les maisons de ceux qui sont en exil au Rwanda lors d'une réunion qui était organisée par ce gouverneur au stade Bugabira. Le Gouverneur avait donné l'ordre de l'arrêter et de l'emprisonner mais il a été relâché quelques jours plus tard.

1.2.2. AUTRES FAITS

Une personne tuée en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 8 février 2024, vers 22 heures, sur la colline Nzibariba, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Ninteretse, âgé de 16 ans, de la composante sociale Twa, a été tué par Shemezimana à l'aide d'une pierre. Selon des sources sur place, un groupe de jeunes de cette composante dont Ismaël, Lionel, Magereza et la victime sont allés voler du maïs dans le champ de Ntibasesekare mais ce dernier veillait dans ce champ avec ses deux frères. Selon les mêmes sources, Shemezimana a lancé une pierre et a touché la tête de la victime et elle est morte sur le champ. Ses amis ont fui mais vers 4 heures du 9 février 2024, le même groupe des Batwa est venu chez Ntibasesekare pour se venger et Ismaël, un des Batwa, a blessé Ntihabose à trois coups de machette au niveau de la tête. Ntihabose a été conduit à l'hôpital Buhiga où il est resté hospitalisé. Lionel, Ismaël et Magereza, ont été arrêtés par la police et ont été incarcérés au cachot du commissariat provincial de Karuzi. Le corps sans vie de la victime a été conduit dans la morgue de l'hôpital Buhiga car sa famille a refusé de l'enterrer demandant qu'il soit enterré par la famille qui l'a tué.

Le propriétaire du champ, Ntibasesekare et son frère Shemezimana qui l'a tué sont en cachette dans un lieu inconnu

Une maison incendiée en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie

En date du 6 février 2024, dans la nuit, au quartier Mirango II, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, une maison du locataire Éric Manirakiza a été brûlée suite à un court-circuit. Selon des sources sur place, cette maison a pris feu à cause des coupures récurrentes d'électricité de la REGIDESO. L'incendie s'est déclaré avant que les locataires rentrent. Selon les mêmes sources, depuis 19 heures du 6 février 2024, il n'y avait pas de courant électrique. Selon Eric Manirakiza, l'incendie s'était déjà déclaré dans l'une des chambres de la maison. Trois enfants et leur grand-mère ainsi que le domestique qui se trouvaient dans la maison se sont précipités de sortir de la maison et il n'y a pas eu de victimes, mais tout ce qui se trouvait dans la maison a été brûlé. Selon les mêmes sources, deux camions de pompiers sont arrivés 40 minutes après mais les pompiers n'ont rien sauvé. Ces derniers sont parvenus à éteindre le feu pour éviter que les maisons des voisins ne soient touchées.

Un membre du parti CNL attaqué en commune Muha, Bujumbura Mairie

Dans la nuit du 5 au 6 février 2024, au quartier Kajiji, zone Kanyosha, Bujumbura Mairie, Méthode Ntihabose, membre du parti CNL a été attaqué à son domicile par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, Méthode Ntihabose pense qu'il a été attaqué à cause de son appartenance politique. Selon la victime, l'attaque contre lui a été effectuée vers une heure du matin. Les malfaiteurs ont cassé les vitres des fenêtres et des portes à l'aide des gourdins, des pierres et fers. Les cris au secours et les chiens qui aboyaient ont poussés ces malfaiteurs à prendre fuite sans qu'ils aient pu entrer dans la maison. Ses voisins affirment que Méthode Ntihabose entretient de bonnes relations avec eux.

Une personne blessée en commune et province Rumonge

En date du 2 février 2024, au quartier Mugomere, au centre urbain de la commune et province Rumonge, Eric Irambona, infirmier à la clinique de Kigutu, commune Vyanda, province Bururi a été attaqué par un groupe de quatre personnes dont Audney Hakizimana, âgé de 24 ans. Selon des sources sur place, la victime rentrait du travail, arrivé tout près de son domicile dans une petite buisson, il a été attaqué par ces malfaiteurs qui voulaient l'étrangler mais il a crié au secours et des policiers qui étaient aux alentours sont intervenus et ont capturé Audney pendant que les autres avaient déjà pris le large. Selon les mêmes sources, ces malfaiteurs l'ont volé un téléphone portable et une somme de 280 000 fbu. En date du 9 février 2024, le TGI Rumonge a condamné Audney à une peine de servitude pénale d'une année et doit rembourser une somme de 280 000 fbu et payer 20 000 fbu pour la réparation d'un téléphone portable appartenant à Eric Irambona pour vol par force des objets comme le prévoit l'article 278 du code pénal et 312 du code de procédure pénale. Le condamné devrait aussi verser une somme de 100 000 fbu à la partie civile en guise de dédommagement au préjudice causé contre Eric Irambona victime de ce vol et payer 4% de cette somme au trésor public.

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II.1. DROIT A LA LIBERTE

II.1.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

II.1.1.1. DES PERSONNES REAPPARUES

Une personne enlevée en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie¹

En date du 1^{er} février 2024, Alain Trésor Niyukuri, âgé de 29 ans et père d'un enfant, habitant au quartier Carama3, zone Kinama, commune de Ntahangwa, mairie de Bujumbura est sans trace depuis qu'il est allé au travail. Selon des sources sur place, la victime a quitté son domicile vers 7 heures du matin et n'est pas revenu alors qu'il s'était rendu en ville au lieu de son travail de commerce. Selon les mêmes sources, il a échangé avec son épouse au téléphone entre 19 heures et 20 heures et après cet échange son téléphone sonnait sans que personne ne réponde avant qu'il ne soit éteint définitivement. En date du 2 Février, les membres de la famille ont cherché dans tous les cachots de la municipalité de Bujumbura mais sans succès.

II.1.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Deux membres du parti CNDD-FDD arrêtés en commune Nyanza-lac, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 février 2024 indique qu'en date du 22 janvier 2024, sur la colline Buheka, commune Nyanza-lac, province Makamba, Gilbert Nizigiyimana connu sous le sobriquet de Ruhoroma et Annicet Barampfumbase connu sous le sobriquet de Rubeya, démobilisé du parti du parti CNDDFDD en même temps adjoint du responsable du parti CNDD-FDD sur la colline Buheka et chef de la sous colline Mwubure, tous membres du parti CNDD-FDD ont été arrêtés par la police et conduits au cachot du commissariat communal de Nyanza- Lac. Selon des sources sur place, ils ont été arrêtés avec d'autres personnes après une réunion tenue la même date sur la même colline par Tantine Ncutinamagara, gouverneure de la province Makamba. Selon les mêmes sources, ces personnes co-arrêtées ont été libérées après avoir payé des pots-de-vin allant de 300 000 fbu à 400 000 fbu versés chez Claude Nkuzimana, commissaire communal Nyanza-lac. Ces deux membres du parti CNDD-FDD ont refusé de payer cette rançon et ont été transférés au cachot du parquet de Makamba en date du 3 février 2024. Les dossiers de ces deux victimes ont été constitués et transmis au parquet de Makamba.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Gihanga, province Bubanza

En date du 8 février 2024, sur la colline et zone Buringa, commune Gihanga, province Bubanza, Désiré Bizimana, membre du parti CNL et chargé de la nourriture des poulets dans l'un de l'étable qui se trouve à Buringa, a été arrêté par des Imbonerakure dont le prénommé Philippe. Selon des sources sur place, la victime a été conduite par le responsable communal du SNR à Gihanga et incarcéré au cachot du commissariat communal de Gihanga. Selon les mêmes sources, Désiré est accusé d'être l'ami de Georges Nimbona alias Manyenye qui a été enlevé par des agents du SNR en date du 28 janvier 2024, vers 22 heures, dans un bar communément appelé « Kumukaratusi » et jusqu'à présent sa destination n'est pas encore connue. L'administration de Gihanga confirme l'arrestation de Désiré Bizimana pour des motifs d'enquête. Léopold Ndayisaba, administrateur de Gihanga demande la patience à sa famille biologique et politique et de laisser la justice faire son travail.

¹Le cas avait été rapporté dans le bulletin 407 comme enlevé, Trésor Niyukuri a été retrouvé au cachot de la zone Kinindo, il a été maltraité, les habits déchirés, avec des blessures au niveau des genoux. Il est maintenant libre.

III. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

III.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LA GENRE

Une fillette violée en commune et province Muramvya

En date du 8 février 2024, vers 15 heures, sur la colline Mpehe, commune et province Muramvya, C.N.N. âgée de 8ans, écolière en 2^{ème} année à l'ECOFO Mpehe a été violée par Mélance Manirambona, aide maçon, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 20 ans, célibataire et habitant la même colline. Selon des sources sur place, la victime venait de remettre un cahier qu'elle avait emprunté chez sa camarade de classe et a été appelée en cours de chemin par Mélance et ce dernier l'a amenée dans une maison en construction et l'a violée. Selon les mêmes sources, la victime est rentrée à la maison en pleurant et a raconté à sa mère ce qui venait de se passer. Cette dernière l'a dépêchée à l'hôpital de Bugarama pour la prévenir des IST. Les tests médicaux ont confirmé qu'il y a eu viol. L'auteur a été arrêté le lendemain par adjudant-chef Claver Nimbona, chef de poste de police de Bugarama et conduit au cachot du poste de police puis transféré ensuite au cachot du commissariat communal de Muramvya en date du 9 février 2024.

Une fille violée en commune et province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 février 2024 indique qu'en date du 16 janvier 2024, sur la colline Musave commune et province Kayanza, B.I âgée de 13ans a été violée par Tharcisse Nyandwi, son père âgé de 45ans. Selon des sources sur place, le présumé auteur a trompé la victime en lui disant d'aller prendre du jus dans sa chambre et a profité de l'absence de sa femme pour la violer. Selon les mêmes sources, l'enfant a été blessée et le père a pris le large. La mère de la victime de retour à la maison a trouvé sa fille allongé sur la natte au salon. L'enfant a tout avoué à sa mère et a été transportée à l'hôpital Kayanza pour des soins médicaux.

Une fille violée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 février 2024 indique qu'en date du 1 février 2024, vers 17 heures, sur la colline Warubondo, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, D. N, âgée de 15 ans, élève à l'ECOFO Gatumba II, a été violée par Olivier Ndayisaba, âgé de 21ans, membre du parti CNDD- FDD, voisin et fils d'un officier de police appelé Denis. Selon des sources sur place, ce jour du crime, la victime est allée chez le présumé auteur pour rendre visite aux autres enfants de sa génération. A son arrivée, elle n'y a trouvé que le présumé auteur et celui-ci l'a trompée en lui disant que ses sœurs se trouvaient dans leur chambre et la victime s'y est dirigée et puis l'auteur l'a rejointe dans la pièce et l'a violée. Selon les mêmes sources, l'enfant a crié aux secours mais en vain et elle est sortie en pleurant, ce qui a alerté tous les voisins et ses parents. L'enfant a été conduit au centre Seruka pour les soins et l'auteur a pris fuite.

Une fille violée en commune Giharo, province Rutana

En date du 5 février 2024, dans une brousse, sur la colline, zone et commune Giharo, province Rutana, I.A., âgée de 14 ans, élève de la 8^{ème} A du lycée Communal Saint Joseph, a été violée par Ernest Niyonizeye, représentant des Jeunes Imbonerakure de la zone Giharo. Selon des sources sur place, cette fillette est enceinte et le présumé auteur n'a pas été arrêté car il a été soutenu par Alexis Baraguma, responsable zonal du parti CNDD-FDD. Selon les mêmes sources, le présumé auteur et Alexis Baraguma ont voulu cacher la situation en réunissant la famille de la victime et leur expliquant de laisser le présumé auteur en paix. Selon les mêmes sources, Joseph Ndabirorere, père de la victime, convaincu par son fils Bernard Ndayizeye, a accordé le pardon moyennant paiement d'une somme d'1000 000 fbu. Après des enquêtes menées, le présumé auteur et le père de la victime ont été convoqués par la police en date du 9 février 2024. Ernest Niyonizeye a été arrêté et détenu au cachot du commissariat communal de police à Giharo.

Une fille violée en commune et province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 11 février 2024 indique qu'en date du 2 février 2024 sur la colline Kirema, commune et province Kayanza, la police accompagnée par la CDFC est allée chez Alexis Ntawutangimana, enseignant bénévole à l'ECOFO Remera afin de l'arrêter pour avoir violé E.N âgée de 14 ans, travailleuse domestique chez lui. Selon des sources sur place, la victime était dans cette famille depuis 6 mois. Elle était violée par son patron à chaque fois que la femme du présumé auteur était à la garde à l'hôpital où elle est infirmière. Selon les mêmes sources, la grand-mère de la victime a porté plainte auprès de la CDFC puisque ça faisait 3 mois qu'elle ne recevait pas l'argent de sa petite fille alors que c'était convenu depuis son engagement qu'elle recevrait 6000 fbu par mois. Les mêmes sources ajoutent qu'après l'interrogatoire de la jeune fille par la police, elle avait avoué d'être violée par son patron et ce dernier a disparu dès qu'il a entendu que la police a interrogé la fille. La victime a besoin des soins médicaux car elle disait qu'elle avait mal au ventre et au niveau des parties génitales.

IV. DROITS CATEGORIELS

IV.1. DROIT DE LA FEMME

Une femme arrêtée en commune Gisozi, province Mwaro

En date du 8 février 2024, sur la colline Butegana, commune Gisozi, province Mwaro, Amélie Ndayisaba, âgée de 50 ans est au cachot du commissariat provincial de Mwaro. Selon des sources sur place, elle a été arrêtée sur ordre du sous-commissaire chargé de la police judiciaire nommé Kiganahe sans être interrogée car il y a environ 3 semaines, Ndayisaba a été frappée par un groupe de 3 jeunes hommes dont un nommé Bukuru, jeune Imbonerakure sur cette colline. Selon les mêmes sources, Bukuru est de la famille où Ndayisaba est mariée. La victime a été frappée quand elle est venue empêcher ce groupe de jeunes garçons qui se disputaient avec des domestiques de Ntibayazi beau-frère de Ndayisaba parce qu'ils venaient voler des herbes fourragères qui s'y trouvaient. Les mêmes sources ajoutent que quand elle s'est rendue au bureau du commissariat provincial de police de Mwaro pour se plaindre, au lieu d'arrêter ses agresseurs, elle s'est vue arrêtée. Signalons que Bukuru est un ami d'Asman qui était Secrétaire communal du parti CNDD-FDD en commune Gisozi, province Mwaro selon l'ancienne subdivision administrative du pays.

Sept personnes dont deux femmes arrêtées au chef-lieu de la province Rutana

En date du 12 février 2024, de 6 heures à 8 heures, au quartier Birongozi, au chef-lieu de la province Rutana, 7 personnes dont Longin Nibizi, responsable du parti CNL en commune Rutana, Egide Nimenya, Emmanuella Kankindi, Désiré Nkunuzimana, Edmond Niyonzima, Juste Gatore et Donathe Nsabimana, ont été arrêtées pendant une fouille et perquisition policière. Selon des sources sur place, elles ont été libérées moyennant le paiement d'une amende de 5000 fbu. Selon des sources sur place, la fouille visait des irréguliers en général et en particulier la vérification des cahiers de ménages. Parmi ces personnes, il y avait 2 femmes et une d'elle a été conduite au commissariat communal de police avec un enfant de moins d'une année. Selon les mêmes sources, ceux qui ne possédaient pas ce cahier de ménage devraient donner un pot-devin aux policiers pour ne pas être arrêté et ceux qui en manquaient ont été arrêtés et conduits au commissariat de police pour payer des amendes. Toutes les personnes arrêtées ont été libérées moyennant une amende de 5000 fbu chacune.

IV.2. DROIT DE L'ENFANT

Un corps sans vie retrouvé en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 9 février 2024, sur la sous colline Nyarure, colline Karuri, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, un corps sans vie de Boniface Nzobiraba, âgé de 16 ans, originaire de la colline Shanga, zone Rutonganikwa, commune Buhiga, a été retrouvé par un riziculteur sur la rive de la rivière Ndurumu au niveau de la colline Karuri. Selon des sources sur place, la victime était disparue en date du 6 février 2024 lorsqu'elle s'était rendue à la recherche de l'herbe pour nourrir les vaches. Selon les mêmes sources, quand elle a rempli son sac, elle est allée nager dans la rivière Ndurumu alors qu'il était un apprenti. Les enfants qui étaient avec la victime sont allés aviser la famille qui l'avait embauché et cette dernière est parti à sa recherche mais en vain. Les mêmes sources ajoutent que la victime est originaire de la colline Shanga, zone Rutonganikwa, commune Buhiga était venu sur cette colline pour chercher un emploi de berger.

V. CONCLUSION

La Ligue Iteka constate une détérioration continue de la situation des droits de l'homme dans les différents coins du pays.

Elle s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de traduire en justice leurs auteurs présumés sans parti pris.